

COLLOQUE

REGARDS CROISÉS SUR LES PROCÉDURES DE PARTAGE JUDICIAIRE ÉTAT DES LIEUX ET ESPOIR D'UNE RÉFORME

Jacques Gruber, Vitrail Les Roses, Musée de l'Ecole de Nancy

vendredi

27 mars 2026

**8h45
-17H00**

Salle d'honneur des Universités

2e étage de la Bibliothèque Universitaire de la Faculté de Droit de Nancy

Sous la direction scientifique de

Guillaume MAIRE et **Alex TANI**, Maîtres de conférences - UL
et de **Stéphanie GERARD**, Avocat au barreau de Nancy

**Ouvert à la formation continue des
avocats, des magistrats et des notaires**

PROGRAMME

8h45-9h00

Accueil

9h00-9h30

Allocutions d'ouverture

M. Marc Jean-Talon, Premier Président de la Cour d'appel de Nancy
M. Julien Lapointe, Doyen de la Faculté de Droit, Sciences économiques et Gestion de Nancy
M. François Moncassin, Directeur de l'Institut François Geny
M. Nicolas Damas, Responsable du Diplôme d'Études Supérieures de Notariat de Nancy

Introduction : Les procédures actuelles et la réforme en cours

Présentation par 2 étudiants du Master 2 Droit notarial de Nancy

I. FAUT-IL ÉVITER LA PROCÉDURE DE PARTAGE JUDICIAIRE ?

9h30-10h30

Table ronde n° 1 : Partage judiciaire et amiable

M. Guillaume Maire, Maître de conférences à l'Université de Lorraine
M^{me} Dominique Diebold, Vice-Président du Tribunal judiciaire de Nancy
M^e Carole Houillon, Notaire à Nancy
M^e Damien Lhôte, Avocat au barreau de Nancy

10h30-11h00

Echanges avec la salle – pause

11h00-12h00

Table ronde n° 2 : Partage judiciaire et divorce

M. Christophe Lesbats, Juriste au CRIDON-Ouest
M^{me} Bénédicte Dumortier, JAF au Tribunal judiciaire d'Epinal
M^e Estelle Tourrand-Hemmer, Notaire à Nancy
M^e Stéphanie Gérard, Avocat au barreau de Nancy

12h00-12h15

Echanges avec la salle

12h15-14h00

Cocktail déjeunatoire



PROGRAMME

II. QUELLE(S) PROCÉDURE(S) DE PARTAGE JUDICIAIRE ?

14h15-15h15

Table ronde n° 3 : Partage judiciaire et opérations de partage : de la « mise en état liquidative » à l'état liquidatif

M^{me} Nathalie Baillon-Wirtz, Professeur à l'Université de Reims

M^{me} Dominique Diebold, Vice-Présidente du tribunal judiciaire de Nancy

M^e Olivier Beltzung, Notaire à Kingersheim

M^{me} Emilie Landreau, Diplômée notaire

M^e Clarisse Mouton, Avocat au barreau de Nancy

15h15-15h30

Echanges avec la salle

15h30-16h30

Table ronde n° 4 : Partage judiciaire et situations de blocages : du procès-verbal de dires à la fin du partage

M. Alex Tani, Maître de conférences à l'Université de Lorraine

M^{me} Dominique Diebold, Vice-Présidente du tribunal judiciaire de Nancy

M^e Olivier Beltzung, Notaire en Alsace

M^{me} Emilie Landreau, Diplômée notaire

M^e Elyane Person, Avocat au barreau de Nancy

16h30-16h45

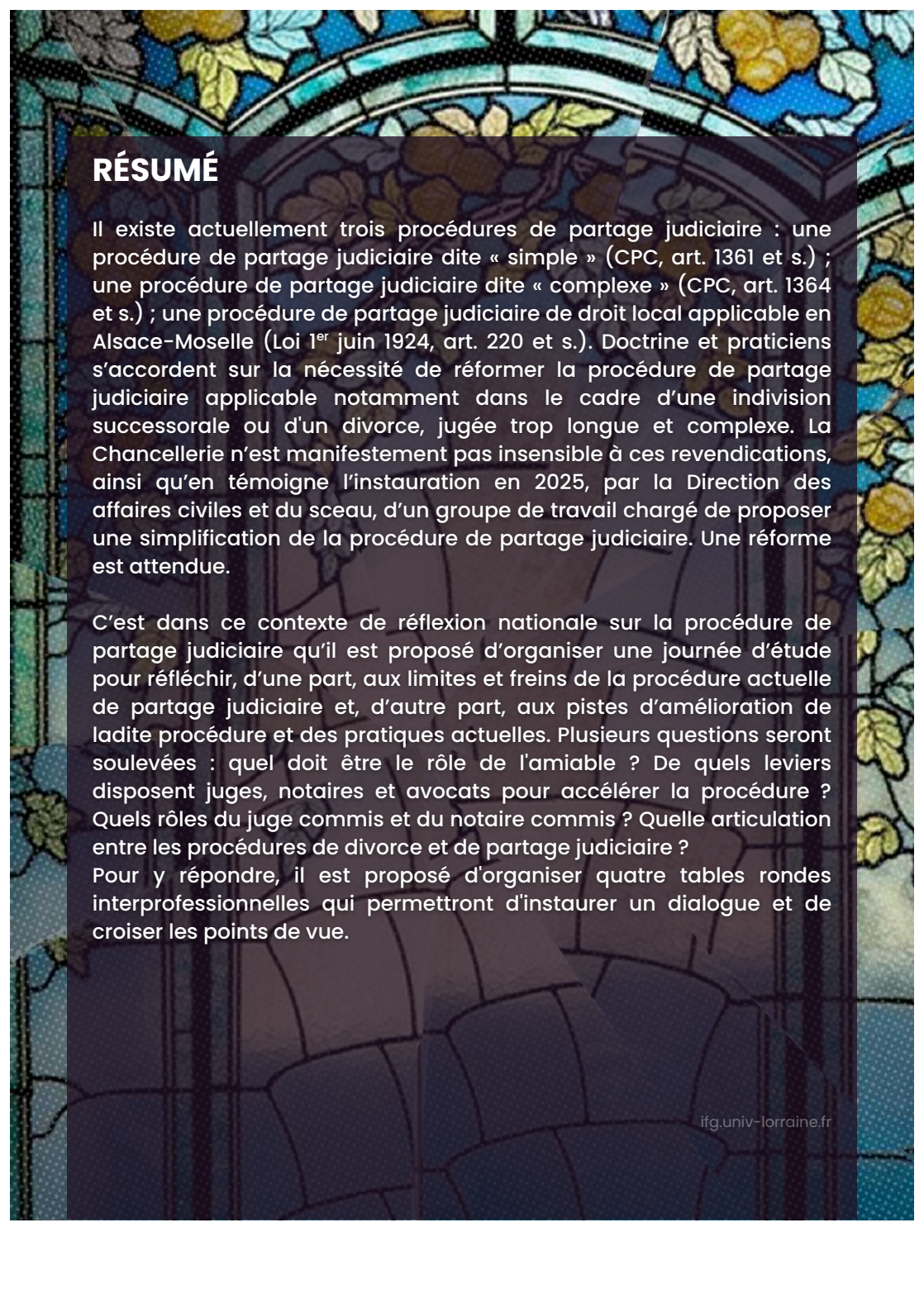
Echanges avec la salle

16h45-17h00

Propos conclusifs

M^{me} Fanny Dabilly, Présidente de chambre Cour d'appel de Nancy





RÉSUMÉ

Il existe actuellement trois procédures de partage judiciaire : une procédure de partage judiciaire dite « simple » (CPC, art. 1361 et s.) ; une procédure de partage judiciaire dite « complexe » (CPC, art. 1364 et s.) ; une procédure de partage judiciaire de droit local applicable en Alsace-Moselle (Loi 1^{er} juin 1924, art. 220 et s.). Doctrine et praticiens s'accordent sur la nécessité de réformer la procédure de partage judiciaire applicable notamment dans le cadre d'une indivision successorale ou d'un divorce, jugée trop longue et complexe. La Chancellerie n'est manifestement pas insensible à ces revendications, ainsi qu'en témoigne l'instauration en 2025, par la Direction des affaires civiles et du sceau, d'un groupe de travail chargé de proposer une simplification de la procédure de partage judiciaire. Une réforme est attendue.

C'est dans ce contexte de réflexion nationale sur la procédure de partage judiciaire qu'il est proposé d'organiser une journée d'étude pour réfléchir, d'une part, aux limites et freins de la procédure actuelle de partage judiciaire et, d'autre part, aux pistes d'amélioration de ladite procédure et des pratiques actuelles. Plusieurs questions seront soulevées : quel doit être le rôle de l'amiable ? De quels leviers disposent juges, notaires et avocats pour accélérer la procédure ? Quels rôles du juge commis et du notaire commis ? Quelle articulation entre les procédures de divorce et de partage judiciaire ? Pour y répondre, il est proposé d'organiser quatre tables rondes interprofessionnelles qui permettront d'instaurer un dialogue et de croiser les points de vue.